

BENETEAU

Société Anonyme au capital de 8.714.720 €
Siège Social : Les Embruns – 16 boulevard de la Mer
85800 – SAINT GILLES CROIX DE VIE
487 080 194 R.C.S. La Roche sur Yon

RAPPORT du PRESIDENT

sur le fonctionnement du Conseil d'Administration

et le contrôle interne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, complété par la loi n° 2003-706 de Sécurité Financière du 2 août 2004, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 août 2004
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société

1 - Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

1.1 Composition du Conseil d'Administration

Votre Conseil d'Administration est composé de 11 membres. La liste des administrateurs de la société est la suivante :

Mme ROUX Annette
Mme BENETEAU Marie
Mme DUPE Maryse
Mme BENETEAU Elisabeth
Mr BENETEAU Yvon
Mr CATHELINAIS Bruno
Mr CHALAIN François
Mr DUPE Luc
Mr FONTANET Xavier (administrateur indépendant)
Mr GONNORD Yves (administrateur indépendant)
BERI 21 S.A. représentée par Mr LYON-CAEN Yves

Chaque administrateur doit détenir au moins 1 000 actions de la société. La durée des fonctions des administrateurs est de six ans. Tout membre sortant est rééligible.

Les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration sont fixées par les statuts et conformes aux dispositions légales.

1.2 Fréquence des réunions

L'article 15 des statuts prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni deux fois. Le 5 novembre 2003 pour, notamment, l'examen des comptes de l'exercice clos le 31 août 2003 ainsi que le budget 2003/2004 et le 18 mai 2004 pour, notamment, l'examen des comptes du premier semestre et l'actualisation des prévisions de l'année 2003/2004.

1.3 Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 15 des statuts, les administrateurs ont été convoqués par lettre simple, au moins 8 jours avant la date de la réunion.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, également 8 jours avant la date de la réunion.

1.4 Information des administrateurs

Outre l'ordre du jour que les administrateurs reçoivent systématiquement avec leur convocation, la société met à leur disposition tous les documents et informations nécessaires à leur mission.

1.5 Comités spécialisés

Des comités spécialisés ont été constitués afin de formuler des recommandations au Conseil d'Administration :

- comité stratégique
- comité de rémunérations et de nominations

1.6 Décisions adoptées

Conformément à l'article 15 des statuts, les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de décision marquante nécessitant d'être mentionnée dans le présent rapport.

1.7 Procès-verbaux des réunions

Les réunions et décisions du Conseil sont formalisées dans des procès-verbaux établis à l'issue de chaque réunion, puis signés par le Président et au moins un administrateur.

2 - Procédure de contrôle interne

2.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est défini, au sein du groupe Bénéteau, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel du groupe, il vise à obtenir une assurance raisonnable, et non une garantie absolue, sur :

- la correcte application de la politique générale de l'entreprise
- le respect des lois et des règlements applicables au groupe
- la prévention, la détection et la maîtrise des risques inhérents à l'activité, ainsi que les risques de fraudes et d'erreurs
- la fiabilité des informations comptables financières

2.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne

2.2.1 Principaux acteurs du contrôle interne

La direction générale du groupe

Elle définit les orientations du groupe. Elle s'appuie sur les directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints des filiales ainsi que sur les directions fonctionnelles du groupe (développement produits, développement industriel, système d'information, achats, ressources humaines, finance). Ce système de direction permet une planification et une coordination efficace du contrôle interne.

Les comités opérationnels

Dédiés aux domaines suivants, ils se réunissent à fréquence régulière :

- achats
- développement produits
- scientifique et technique
- industriel
- systèmes d'information
- juridique
- financier

Les comités de pilotage des filiales

Réunis régulièrement à l'initiative de la direction générale groupe (chaque semaine pour les sociétés de l'activité plaisance et chaque mois pour les autres), composés des directions opérationnelles et fonctionnelles des sociétés, les comités de pilotage coordonnent la mise en œuvre des objectifs stratégiques du groupe et s'assurent de leur bonne déclinaison au sein des différents services.

Les responsables fonctionnels et opérationnels

Ils sont chargés de proposer des plans d'action en adéquation avec les objectifs fixés par le comité de pilotage et de mettre en place des méthodes de travail qui soient efficaces et performantes pour les principaux processus opérationnels. Dans ce cadre, ils s'assurent de la bonne mise en place des mesures prises afin de réduire la probabilité de la survenance des principaux risques et d'en limiter, le cas échéant, les conséquences.

La direction financière

La direction financière groupe et les équipes du contrôle de gestion et de la comptabilité des différentes entités sont chargés de :

- prévenir et maîtriser les écarts par rapport aux objectifs définis
- garantir la fiabilité des informations comptables et financières

Les Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes complètent en tant qu'intervenants externes le dispositif de contrôle interne du groupe. Leurs travaux apportent au groupe une assurance raisonnable quant à la fiabilité et à la sincérité de l'information comptable et financière produite.

2.2.2 Principales décisions de gestion

Les décisions majeures de gestion, qui engagent de façon significative l'entreprise, sont toutes validées par la direction générale du groupe.

2.2.3 Gestion des risques

Au cours de l'exercice s'achevant au 31 août 2004, le groupe a créé une commission de travail qui a procédé à l'analyse des risques majeurs pouvant survenir dans les deux principales entités (Chantiers Bénéteau et Chantiers Jeanneau).

Cette description a porté sur le recensement et sur les plans d'action qui concourent à la maîtrise de ces risques dans les domaines suivants :

- industriel
- environnement
- commercial
- achats
- ressources humaines

- système d'information
- finance
- juridique, fiscal, légal et règlementaire

Au cours de l'exercice 2004/2005, cette commission s'attachera d'une part, à étendre ses travaux à l'ensemble des sociétés du groupe et d'autre part, à actualiser ses analyses et recommandations dans la gestion des risques.

2.2.4 Procédures générales

Le groupe met en place des délégations de pouvoirs pour les principaux cadres dirigeants. Les procédures de demande et d'approbation des engagements et des paiements renforcent le contrôle interne.

Des normes de production ont été définies et les procédures opératoires ont été mises en place et suivies dans le cadre des certifications ISO 9001 et ISO 14001, garantissant ainsi aux consommateurs de nos produits un bon niveau de qualité et de sécurité ainsi que le respect de l'environnement des sites de production du groupe.

La démarche ISO 9001, qui s'appuie sur un système de management de la qualité certifié chaque année par un organisme indépendant (BVQI), incite Chantiers Bénéteau et Chantiers Jeanneau à analyser les exigences des clients, à définir le processus qui contribue à la réalisation d'un produit conforme pour le client et à en maintenir la maîtrise par des contrôles méthodiques et systématiques. Tous les processus majeurs de l'entreprise (systèmes d'informations, achats, ressources humaines, budget, tableau de bord opérationnel, contrôle fabrication, développement, technique,...) sont documentés, suivis par des indicateurs de performance et font l'objet d'audits internes et externes réguliers.

La gestion de l'environnement s'appuie sur la norme ISO 14001 qui permet de formuler ses objectifs en prenant en compte les exigences législatives et les impacts environnementaux significatifs. Ce système est également documenté (procédures), planifié (mise en place de programmes de management de l'environnement), suivi par des indicateurs de maîtrise opérationnelle et de performance et fait l'objet d'audits (internes et externes) et d'exercices réguliers visant à vérifier le bon fonctionnement des installations et la bonne aptitude des équipes à réagir dans l'urgence. Un audit des risques incendie est régulièrement réalisé par l'assureur du groupe.

Les deux principales sociétés du groupe ont obtenu la certification ISO 9001 et ISO 14001.

2.3 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le groupe s'est doté d'un ensemble de règles et méthodes permettant de fournir une information financière fiable, avec notamment pour objectif de garantir :

- une remontée de l'information financière dans des délais raisonnables, et pouvoir ainsi mettre en œuvre des actions correctives le cas échéant
- la qualité de l'information financière transmise à la direction générale du groupe
- l'homogénéité de l'information entre les différentes sociétés du groupe
- le respect des différentes réglementations (comptables, fiscales, douanières, ...)
- la maîtrise des risques d'erreurs

Pour atteindre ces objectifs, chaque société du groupe Bénéteau applique notamment un processus budgétaire identique.

Un compte de résultat prévisionnel est établi en début d'exercice. En cours d'exercice, un ajustement de l'estimation initiale est réalisé à deux ou trois reprises.

Ces ajustements s'appuient sur le reporting interne établi par chaque société du groupe.

Plusieurs services concourent au processus de production des informations comptables et financières consolidées du groupe :

- comptabilité et consolidation
- contrôle de gestion
- systèmes d'information
- trésorerie
- juridique

Ces services s'assurent que les différentes entités du groupe connaissent les nouveautés en matière de législation, de recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers, de procédures internes au groupe et de leur traitement.

Ils informent sur la politique financière du groupe, des normes et procédures à appliquer, des actions correctrices à apporter et du contrôle interne relatif aux données comptables et financières.

Par ailleurs, des comités de gestion mensuels par entité, destinés à analyser les résultats, contribuent au pilotage économique et participent à la création et à l'entretien d'une culture financière au sein du groupe.

Les principaux processus de gestion participent au contrôle interne. Il s'agit du plan stratégique à moyen terme, du budget annuel, des estimés trimestriels du résultat annuel, du reporting mensuel des résultats de gestion, des tableaux de bord opérationnels et des arrêtés semestriels des comptes sociaux et consolidés.

2.4 Pilotage du contrôle interne

Le système d'information du groupe repose sur des outils communs aux principales sociétés, tant en ce qui concerne les gestions de production que le traitement de l'information financière. Il permet d'obtenir une information fiable, de qualité et dans des délais raisonnables.

Il sera complété, au cours de l'exercice 2004-2005 par un outil « décisionnel » qui permettra d'accroître l'automatisation de l'information et de faciliter ainsi le pilotage des principales activités du groupe.

Fait à Saint Gilles Croix de Vie, le 5 Novembre 2004

Le Président du Conseil d'Administration

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Bénéteau S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 août 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires,,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bénéteau S.A. et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 août 2004.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Nantes et La Roche Sur Yon, le 6 janvier 2005

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Franck Noël

Atlantique Révision Conseil
Jacques Delpech